

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Amaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003743

Rapport n°4.5 - Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public »

Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public »

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant prévu au BP 2017 : 388 500 € Montant de l'opération : 14 400 € (part CAGB)

Résumé :

Les communes adhérentes au niveau 2b de l'aide aux communes bénéficient de l'accompagnement du service CEP (Conseil en Energie Partagé) et, dans ce cadre, d'un diagnostic de leurs installations d'éclairage public, pour faire des économies d'énergie.

4 séries de diagnostics ont déjà été lancées sur les budgets antérieurs. De nouveaux diagnostics devant être réalisés, il est proposé que cette dépense soit inscrite sur le budget 2017.

Par ailleurs, un accompagnement des communes pour la rédaction de contrats d'entretien d'éclairage public est proposé.

Comme pour la première série, le diagnostic est pris en charge financièrement par l'ADEME et la Région à hauteur de 70 %.

I. Le diagnostic des installations d'éclairage public

Afin d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, le Grand Besançon met à la disposition des communes le service « Conseil en Energie Partagé » (CEP) dans le cadre de l'Aide aux communes. Le CEP accompagne les communes au quotidien pour leur faire réaliser des économies d'énergie.

Un des outils utiles pour réaliser ces économies est le diagnostic des installations d'éclairage public. Cette étude vise à la réalisation d'un état des lieux des installations et d'un schéma directeur pour une rénovation en vue de faire des économies.

Depuis 2013, 51 communes de l'agglomération ont ou vont bénéficier de ce diagnostic (étude en cours pour 16 communes parmi ces 51).

Des travaux ont déjà vu le jour suite à ces études, générant des économies d'énergie conséquentes (plus de 50 % d'économie d'énergie sur l'éclairage public pour certaines communes) : installation de LED, rénovation des systèmes de commandes, mise en place d'une coupure nocturne...

II. Renouvellement de l'étude en 2017

L'étude a été réalisée en 4 séries distinctes entre 2013 et 2016. Avec l'extension du périmètre de l'agglomération, de nouvelles communes peuvent bénéficier de ce diagnostic. De plus, suite à la loi NOTR transférant les ZAE au Grand Besançon, les points lumineux de ces zones vont être diagnostiqués. Par conséquent, de nouvelles séries de diagnostics sont à prévoir dès 2017.

Il est donc proposé que le Grand Besançon porte de nouveau cette étude dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- externalisation de la prestation par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine,
- sollicitation de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 70 % du montant global de l'étude,
- pour les communes adhérentes au niveau 2b de l'Aide aux communes, prise en charge financière du reste à charge par le Grand Besançon,
- pour les communes non adhérentes au niveau 2b de l'Aide aux Communes, financement du reste à charge par la commune à hauteur de 50 %, par le biais d'un fonds de concours.

III. Accompagnement des communes CEP dans la rédaction de contrats d'entretien d'éclairage public

Pour donner une suite au diagnostic et dans un objectif d'économie d'énergie, un accompagnement complémentaire est proposé pour les communes ayant bénéficié du diagnostic avec une assistance à la rédaction de contrat d'entretien d'éclairage public. De tels contrats permettent en effet d'aller vers une maintenance préventive et donc, d'optimiser les performances des matériels et réduire les consommations d'énergie.

IV. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- diagnostic éclairage public : 72 000 €TTC de 2017 à 2020,
- financements :
 - ADEME et Région : 50 400 €,
 - Communes non adhérentes au CEP : 7 200 €,
 - Grand Besançon : 14 400 €.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance de la démarche à engager et du budget prévisionnel de l'action relative à la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public pour les communes adhérentes au niveau 2b de l'aide aux communes et pour les ZAE du Grand Besançon, ainsi que l'accompagnement pour la rédaction des contrats communaux d'entretien de l'éclairage public,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :**
 - **solliciter les aides financières auprès de l'ADEME et de la Région,**
 - **signer tout document nécessaire pour la réalisation du projet.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUL. 2017



Contrôle de légalité